

Nombre de délégués élus : 60
Délégués en fonction : 60
Délégués présents : 44
Vote par procuration : 13

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg
PETR
DE LA BANDE RHENANE NORD
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 MAI 2026 A 18H30

Délibération n°2026-080 : Délégations d'attributions du comité syndical au bureau

Délégués présents : ADAM Marie, BEDELL Dominique, BOEHLER Philippe, BOUCHET Philippe, BRENNER Guillaume, BUBEL Rémy, DEGOURSY Michel, DRION Denis, EDER Emmanuelle, GILLES Sébastien, GRAUSS Michel, HELFFRICH Gérard, HEMMERLE Marie, HOCQUEL Joël, HUSSON Christiane, ISSELÉ Christelle, JOERGER Fabien, KEHLHOFFNER Yannick, KLEIN Michel, KLEIN Christophe, KRILOFF Sébastien, LOBSTEIN Claude, LORENTZ Michel, MAIRE Christine, MEYER Jean-Philippe MEYER Agnès, MOSSER Gilbert, MULLER Vanessa, ROTT Yves, RUCK Sandra, SAUM Joseph, SCHAEFFER Serge, SCHRENCK Jean-Louis, SIEFFERT Pascal, SIGRIST Philippe, SITTER Fabien, STOLTZ Pascal, STRASSER Jean-Louis, STUMPF René, TIMMEL Yannick, WEIGEL Eric, WEIGEL Jacques, WOLFF Rémy, ZERMANN Cédric

Délégués donnant pouvoir : ANTONI Marc, BAUER Simone, BROHLY Philippe, BUCHMANN Florian, FOELLER Benoît, GIRAUD Philippe, JOERGER Alain, KLÖPPER Bénédicte, KRAEMER Bruno, MASSE Anne, MEYER Olivier, PETRAZOLLER Richard STOLTZ Jean-Luc

Délégués absents : HECK Mylène, HEYD Frédéric, HOLTZMANN Betty

Assistent en outre :

DNA : VASSEUR Joffray

CC Pays Rhéna : CANDELIER Harmonie

PETR : GREGORUTTI Sylvie - BIENFAIT Fabienne




Le président expose à l'assemblée qu'en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical peut déléguer des attributions au bureau. Cette délégation est souhaitable dans un souci d'efficacité dans la gestion des affaires du syndicat mixte, notamment pour les avis sur les documents d'urbanisme des collectivités membres.

Le comité syndical, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE de charger le bureau pour la durée de son mandat :

- d'émettre les avis sur l'élaboration, la modification ou la révision, notamment sur la compatibilité avec le SCoT des documents d'urbanisme présentés par les collectivités membres ou d'autres documents ou autorisations réglementaires ;

- d'émettre les avis réglementairement exigés ou requis concernant les documents ou schémas de norme supérieure ;
- de gérer le suivi des orientations et des objectifs du SCoT ainsi que les indicateurs chiffrés ;
- demander à l'Etat, à la Région Grand-Est, à la CeA, à d'autres collectivités territoriales ou organismes l'attribution de subventions pour tout projet inscrit au budget.

<p>Secrétaire de séance</p>  <p>Marie ADAM</p>	<p>Président</p>   <p>Serge SCHAEFFER</p>
---	--